



## Pays de la Loire

recensement  
agricole  
2010

### Moins d'élevages porcins, plus grands et plus spécialisés

Avec 1 626 000 têtes en 2010, soit 12 % du total national, le cheptel porcine des Pays de la Loire est le deuxième après celui de la Bretagne. Si ce cheptel a baissé de 6 % en 10 ans, c'est un élevage sur trois qui a disparu au cours de cette période. La Mayenne reste le premier département porcine ligérien et accueille un tiers des 1 700 élevages de la région. Mais c'est en Loire-Atlantique que se situent les plus grands élevages. Depuis 2000, la concentration s'est accentuée, les ateliers ont grandi et la production s'est intensifiée. 44 % du cheptel destiné à l'engraissement se situe dans des unités ayant au moins 1 000 porcs à l'engrais. Seuls 900 élevages possèdent des truies. La spécialisation est plus prononcée. Les naisseurs-engraisseurs sont toujours les plus nombreux. Leur part a diminué au cours de la décennie mais ils détiennent encore les deux tiers du cheptel. La forme sociétaire est aujourd'hui le statut choisi par trois exploitations sur quatre, l'EARL étant la forme la plus présente avec deux associés en moyenne.

En 2010, les Pays de la Loire comptent 1 700 exploitations détenant un élevage composé d'au moins 20 porcins ou au moins 5 truies<sup>1</sup>, soit 5 % de l'ensemble des exploitations régionales. Depuis une décennie, le nombre de ces élevages porcins a baissé

d'un tiers, comme à l'échelon national. La région compte 12 % du cheptel porcine métropolitain, en deuxième position loin derrière la Bretagne qui en détient 57 %. Ces proportions ont peu évolué depuis 10 ans, la Bretagne affermissant légèrement son poids dans cette filière.

Les élevages\* porcins en Pays de la Loire

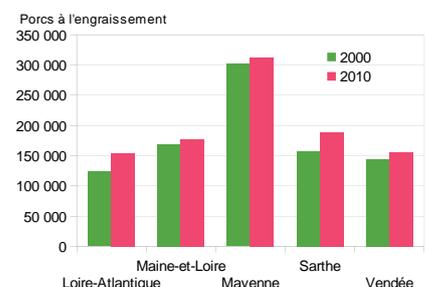
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Nombre d'élevages	215	327	577	357	233	1 709
Total porcins	261 000	294 600	495 300	319 500	255 000	1 625 400
répartition en % :						
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>100</b>
Truies 50 kg et + (y c. cochettes)	17	19	26	21	16	100
Porcelets (y c. post-sevrage)	16	18	29	20	15	100
Porcs engraissement	16	18	32	19	16	100
<b>Total porcins</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>100</b>

\* champ : au moins 20 porcins ou au moins 5 truies

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Entre les deux recensements, le nombre de porcs a baissé de 6 % dans les Pays de la Loire, il s'établit en 2010 à 1 626 000 têtes, dont 140 000 truies. Cette diminution cache divers mouvements : les effectifs de truies régressent de 20 % tandis que les effectifs des autres porcins (porcelets et porcs destinés à l'engraissement) se réduisent de seulement 4 %. Ces différentes évolutions se vérifient également à l'échelon national et breton (respectivement - 7 % et - 4 % du cheptel). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces évolutions. D'une part, entre 2000 et 2010, le nombre moyen de porcelets sevrés par truie productive et par an est

#### Accroissement des effectifs de porcs à l'engraissement



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

1 : Cf méthodologie

passé de 25 à 28 (Source IFIP). D'autre part, sont apparues au cours des années 2000 les directives européennes de mises aux normes pour le bien être animal, en particulier pour les truies gestantes. Ces mesures ont entraîné des modifications de la conduite d'élevage, au détriment des effectifs de truies.

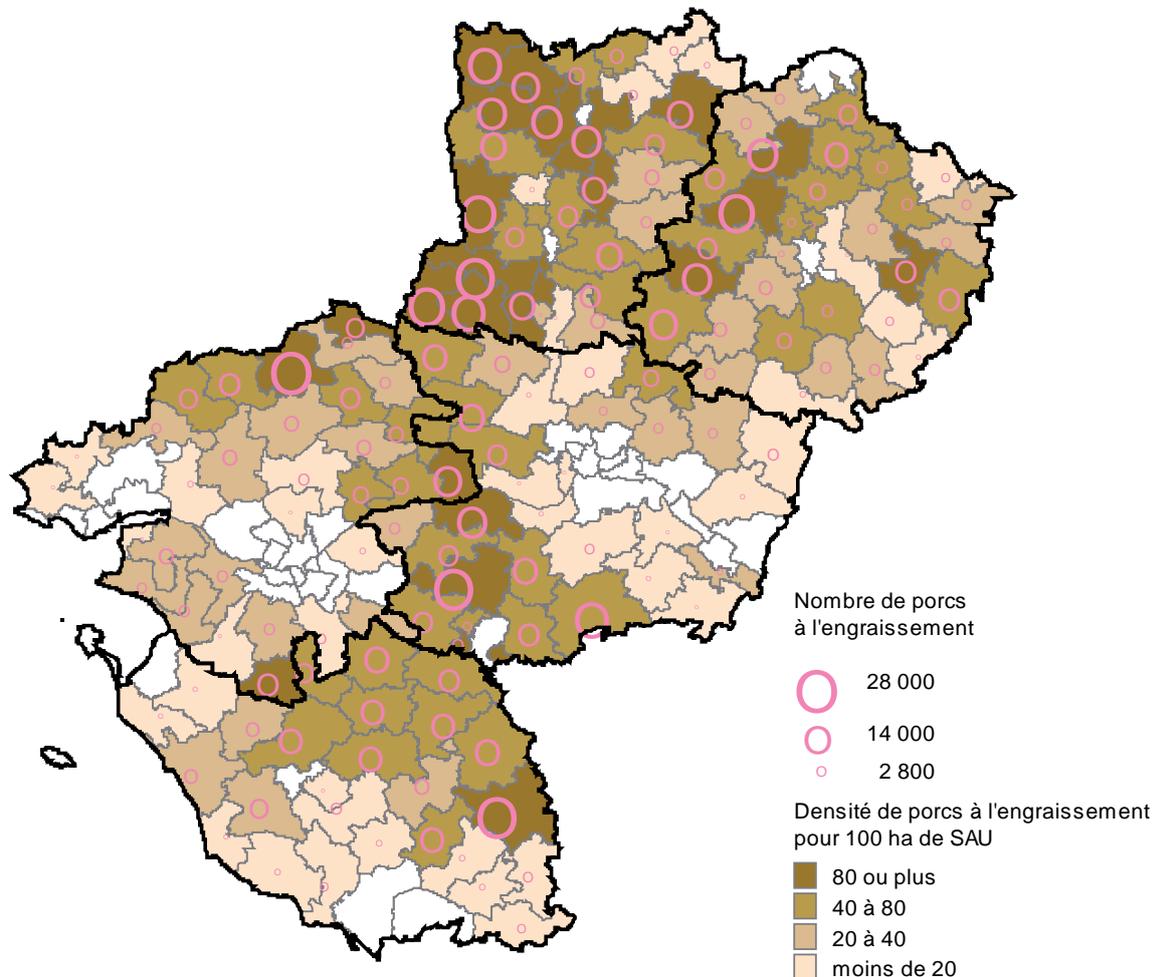
La Mayenne accueille un élevage porcin sur trois mais moins d'un tiers du

cheptel global. Les quatre autres départements détiennent chacun entre 16 et 20 % du cheptel régional. Au cours de la décennie, les porcs à l'engraissement ont essentiellement augmenté en Loire-Atlantique (+ 25 %) et en Sarthe (+ 19 %). La moindre augmentation se situe en Mayenne (+ 4 %) mais ce département conserve sa position de tête (34 % des porcs à l'engraissement).

Les élevages mayennais sont plus réduits avec 860 têtes en moyenne (un peu moins qu'en Maine-et-Loire et Sarthe) contre plus de 1 100 en Vendée et 1 200 en Loire-Atlantique.

Ces moyennes cachent de gros écarts. En effet, un quart des élevages possède moins de 400 têtes (seulement 5 % du cheptel) et un autre quart dépasse 1 200 têtes (57 % du cheptel).

### Un tiers des porcs à l'engraissement en Mayenne Répartition des porcs à l'engraissement par canton



Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

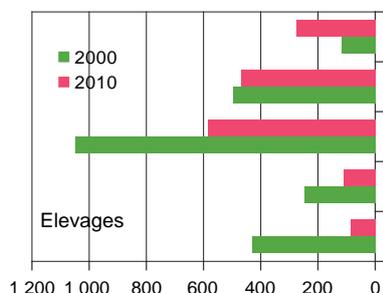
## Une concentration accrue vers les grands élevages

Plus de 99 % des effectifs porcins se situent dans les élevages ayant au moins 50 truies ou au moins 200 porcs à l'engraissement et cela sur 1 600 exploitations en 2010. Cette concentration, déjà vérifiée en 2000 (98 % du cheptel sur 2 250 élevages), s'observe surtout dans les plus grands élevages.

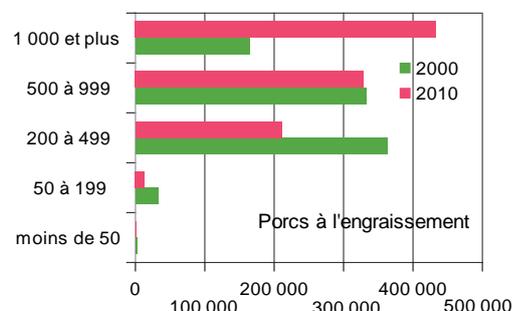
Ainsi, en 10 ans, le nombre d'unités de plus de 1 000 porcs à l'engraissement a plus que doublé, passant de 120 à presque 280. Ce type d'atelier regroupait 18 % du cheptel engraissement en 2000, il en regroupe 44 % en 2010. Dans le même temps, le nombre d'élevages de moins de 500 porcs destinés à l'engraissement a chuté et ne rassemble plus que 21 % de ce cheptel.

Dans les ateliers truies, un effet similaire

Répartition des élevages de porcs à l'engraissement selon leur taille



Répartition des porcs à l'engraissement selon la taille de l'élevage



Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

est observé. Sur les 900 élevages ayant des truies en 2010, 65 % en ont au moins 100 et englobent 84 % de ce cheptel

(200 élevages atteignent et dépassent 200 truies).

## Spécialisation et intensification

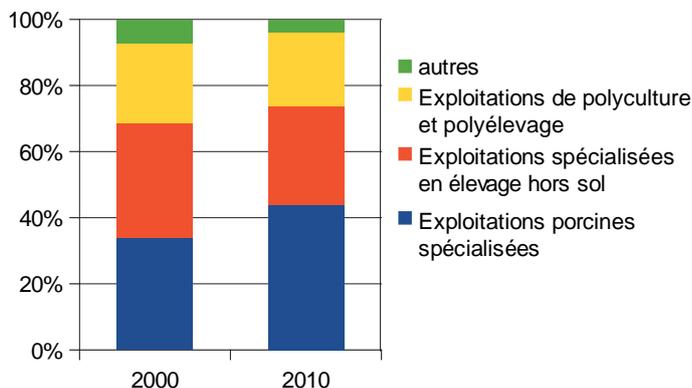
Plus de neuf exploitations sur dix sont des «grandes exploitations» en termes de dimension économique, leur production brute standard (PBS) dépassant 100 000 € (six sur dix franchissent 250 000 € de PBS). Ces «grandes exploitations» totalisent en définitive 99 % du potentiel de production généré par l'activité porcine.

Conséquence de cette concentration du cheptel vers de grandes unités, l'orientation technico-économique (OTEX) «exploitations porcines spécialisées» des exploitations produisant du porc (34 % en 2000) et 64 % du cheptel (55 % en 2000). En revanche, l'orientation «exploitations spécialisées en élevage hors sol» (polyélevage avec autres granivores) perd cinq points et ne concerne plus que 29 % des élevages et un quart du cheptel (contre un tiers en 2000). La plupart des autres exploitations sont classées dans un mixte «polyculture-polyélevage» et regroupe un peu plus d'un porc sur dix.

Autre effet de cette spécialisation, une intensification transparait à travers la taille des unités. Les structures de l'OTEX «exploitations porcines spécialisées»

## La spécialisation de l'élevage porcine

Les exploitations selon l'OTEX en 2000 et 2010



Source : Agreste - Recensements agricoles

Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

détiennent une moyenne de 200 truies, soit 72 % du cheptel. Elles possèdent également une moyenne de 900 porcs à l'engraissement, soit une 60 % du cheptel. Leur superficie agricole utile moyenne est alors de 68 hectares<sup>2</sup>.

L'OTEX «exploitations spécialisées en élevage hors sol» connaît des élevages

porcins de tailles plus réduites (114 truies et 570 porcs à l'engraissement) pour une surface plus élevée (104 hectares). Enfin, l'orientation « polyculture-polyélevage » s'éloigne encore plus de ces moyennes : 83 truies, 355 porcs à l'engraissement et 114 hectares de SAU.

2 : Il est à remarquer que ce dernier chiffre ne concerne que les exploitations possédant une SAU, puisque dans cette orientation très spécialisée un élevage sur cinq n'en possède pas. Ce n'est pas le cas pour les deux autres orientations.

## Les exploitations spécialisées en élevages porcins détiennent les 2/3 du cheptel

Répartition des élevages et des cheptels porcins selon l'orientation technico-économique

En %	élevages	Total porcins	Truies (y c cochettes)	Porcelets (y c post sevrage)	Porcs à l'engrais.
<b>Exploitations porcines spécialisées</b>	<b>42</b>	<b>64</b>	<b>72</b>	<b>68</b>	<b>60</b>
dont Exploitations spécialisées porcins d'élevage	4	5	18	10	0
Exploitations spécialisées porcins d'engraissement	13	15	3	13	19
Exploitations combinant l'élevage et l'engraissement de porcins	25	44	50	45	42
<b>Exploitations spécialisées en élevage hors sol</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>26</b>
dont Exploitations avec diverses combinaisons de granivores	7	6	5	5	6
Exploitations de polyélevage, granivores et bovins laitiers combinés	14	14	11	13	15
Exploitations de polyélevage: granivores et herbivores autres que laitiers	7	5	4	4	5
<b>Exploitations de polyculture et polyélevage autres</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>12</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

## Les naisseurs engraisseurs détiennent 68 % du cheptel

Les éleveurs sont 45 % à pratiquer à la fois le naissage et l'engraissement, ils disposent des deux tiers du cheptel porc régional (79 % des truies et 64 % des porcs à l'engraissement). En 2000, cette part était plus importante puisque 53 % des éleveurs réalisaient toutes les activités du naissage à l'engraissement (ils détenaient alors 93 % du cheptel de truies et 60 % des porcs à l'engrais). En 2010, pour les 770 exploitations naisseurs-engraisseurs, l'élevage comporte en moyenne 144 truies et 826 porcs à l'engrais. Les systèmes naisseurs-engraisseurs sont plus courants dans les exploitations spécialisées. En effet, au sein des éleveurs classés dans l'OTEX «exploitations porcines spécialisées», 65 % adoptent ce type de conduite d'élevages. La taille moyenne de ceux-ci atteint alors 175 truies et 1 000 porcs à l'engraissement.

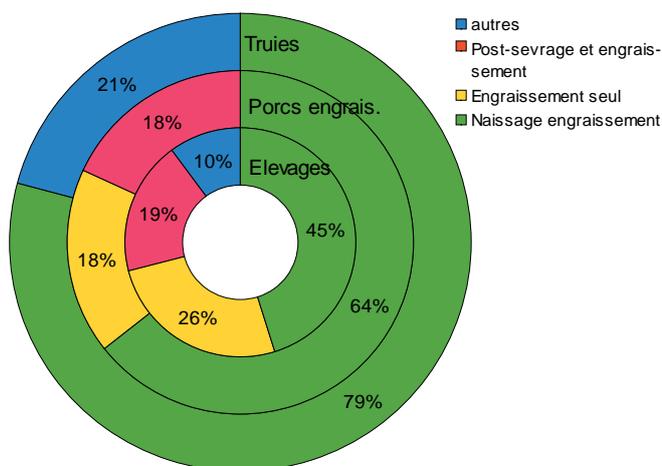
Un quart des éleveurs porcins pratiquent uniquement l'engraissement et détiennent 18 % des porcs destinés à l'engraissement. Seules 16 % de ces exploitations sont spécialisées en production porcine. La taille moyenne de leur élevage ne dépasse pas 600 porcs. Près de la moitié des engraisseurs dépendent de l'orientation mixte «polyculture et polyélevage». Et parmi ceux-ci, une large majorité pratiquent la production laitière. Le troupeau moyen est alors d'une cinquantaine de vaches laitières

et 340 porcs à l'engraissement, la production brute standard (PBS) liée au porc devenant alors minoritaire.

L'activité d'engraissement peut-être liée celle de post-sevrage. Ce tandem est choisi par 19 % des élevages et concerne également 18 % des porcs à l'engrais. Les trois quarts des systèmes de post-sevrage-engraisseurs sont spécialisés dans les productions granivores (orientation porcine ou diverses combinaisons granivores).

Les autres activités (naisage, post sevrage, naisage - post sevrage) ne concernent que 10 % des élevages porcins, mais cette part a augmenté depuis 10 ans. Ces élevages regroupent 21 % des truies en 2010 quand ils n'en mobilisaient que 5 % en 2000. La moyenne est maintenant de plus de 210 truies par élevage. Le naisage-post sevrage est le plus répandu (5 % des élevages et 15 % des truies), et c'est dans cette catégorie que les ateliers truies sont les plus importants avec 270 têtes en moyenne.

## Répartition des élevages porcins et des cheptels



Note de lecture : les naisseurs-engraisseurs comptent pour 45 % des élevages, ils détiennent 64 % des porcs à l'engrais et 79 % des truies

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

## Sept élevages sur dix sous forme sociétaire

Au cours de la décennie, la forme sociétaire a largement progressé. Alors que cette forme était devenue tout juste majoritaire en 2000 (51 %), dix ans plus tard ce sont sept exploitations sur dix qui ont adopté ce statut. Parmi les éleveurs porcins, les exploitants individuels ne possèdent plus que 19 % du cheptel, en moyenne 105 truies et 460 porcs à l'engraissement. Avec une SAU de 63 hectares, ils sont pour une moitié spécialisés en porcins et pour l'autre en granivores ou polyculture-polyélevage.

Si la part des GAEC a peu évolué entre les deux recensements (un élevage sur quatre), ce sont surtout les EARL et les autres formes sociétaires qui ont progressé. L'EARL est aujourd'hui la forme la plus présente, sa part a augmenté de plus de dix points ; aujourd'hui plus d'un tiers des exploitations relève de ce statut. Elle compte également un peu plus du tiers du cheptel porcine. Entre GAEC et EARL, les différences de taille entre élevages sont minimes (140 à 150 truies pour 700 porcs à l'engrais en moyenne). Par contre le GAEC détient une SAU moyenne de 140 hectares contre 80 hectares pour l'EARL. En outre, seul un GAEC sur cinq est spécialisé en production porcine contre un sur deux en EARL. Le GAEC est beaucoup plus diversifié (laitiers, autres herbivores, granivores...) tandis que l'EARL se concentre davantage vers les granivores.

Parmi les autres formes juridiques (10 %), la spécialisation se fait beaucoup plus forte : trois exploitations sur quatre le sont en porcine, un tiers ne possèdent pas de SAU et les deux autres tiers détiennent 80 hectares en moyenne. La taille des élevages y est la plus importante (300 truies, plus de

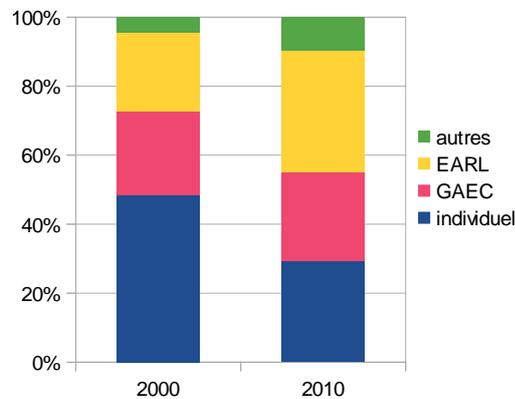
900 porcs à l'engraissement). L'influence des autres sociétés civiles (type SCEA) y a progressé de façon importante, passant de 2,5 % en 2000 à 7,5 % en 2010. Pour ces exploitations, la spécialisation est accrue, la taille de l'élevage importante et la SAU est de 38 hectares en moyenne. Il est à noter que la taille maximale des élevages se trouve dans les quelques sociétés commerciales ou coopératives (une vingtaine d'exploitations pour 3 % du cheptel) : 400 truies et 1 300 porcs à l'engraissement en moyenne.

Dans les formes sociétaires, le nombre d'associés par exploitation tourne autour de deux en moyenne : trois pour les GAEC et deux pour les EARL ou les autres sociétés. De plus, les 4 000 UTA dénombrées sur les exploitations ayant un élevage porcine se répartissent effectivement selon la dimension de celles-ci. Plus grands en surface et plus

diversifiés, les GAEC utilisent 3,3 UTA en moyenne contre 2,1 UTA pour les EARL. Si l'exploitation est à la fois classée dans l'OTEX « porcins spécialisés » et déclarée société civile ou commerciale, alors ce nombre moyen monte à presque 3 UTA.

Avec un âge moyen de 46 ans, les 3 000 exploitants et coexploitants conduisant des élevages porcins se situent dans la moyenne de l'ensemble des exploitants de la région. L'âge moyen varie quelque peu selon les formes sociétaires : 48 ans pour les exploitants individuels à 44 ans pour ceux en GAEC. Les deux tiers déclarent avoir moins de 50 ans. Parmi les chefs d'exploitations ayant atteint ou dépassé 50 ans, 60 % ne savent pas qui va leur succéder. Seuls 5 % affirment que l'exploitation va disparaître (plutôt des exploitants individuels). Les autres pensent à un des coexploitants ou bien à un membre de leur famille.

Les formes sociétaires se propagent  
Les exploitations selon le statut



Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

### La disparition des « très petits » élevages

Lors du recensement agricole de 2000, 4 500 exploitations déclaraient posséder au moins 1 porc. En 2010, elles ne sont plus que 1 900, soit une chute de près de 60 %. Divers facteurs contribuent à ce mouvement. Un tiers de l'ensemble des petites exploitations (appelées non professionnelles auparavant) a disparu en 10 ans. De plus, la spécialisation des productions, la prise en compte de la réglementation (environnement, sanitaire, bien-être) et l'évolution du monde agricole (élever un ou plusieurs porcs pour une « consommation familiale » n'est plus de mise) font qu'il n'y a plus de place pour les très petits ateliers porcins (si atelier il y avait) : seul un sur dix a survécu. En 2010, il reste environ 200 très petits élevages avec en moyenne 2 à 3 porcs.

## Définitions et méthode

### Champ de l'étude :

**Au recensement agricole 2010, 1 898 exploitations** ont déclaré une activité porcine.

Lors du dénombrement du cheptel, seules **1 871 exploitations** déclarent **au moins 1 porc**. Le fait d'être en vide sanitaire explique cette différence.

Le choix est fait de ne retenir que les élevages dont la taille est : au moins 20 porcs ou au moins 5 truies (champ enquête cheptel porcine jusqu'en 2009) soit **1 663 exploitations**. Afin de récupérer les élevages en vide sanitaire partiel ou total, et ceux dont les capacités possibles répondent au champ, il est ajouté les élevages ayant au moins 20 places de capacité engraissement ou post-sevrage ou au moins 5 places de capacité truie. **Le champ d'étude final est constitué de 1 709 exploitations.**

	Nombre exploitations	Nombre de têtes				Capacités : nombre de places		
		Total porcs	Truies	Porcelets (y c. post-sevrage)	Porcs à l'engrais.	Truies	Post sevrage	Engraissement
Activité porcine déclarée	1 898	1 626 018	139 897	498 628	987 493	154 380	524 319	1 058 943
au moins 1 porc présent	1 871	1 626 018	139 897	498 628	987 493	153 990	520 279	1 049 895
	98,6 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,7 %	99,2 %	99,1 %
au moins 20 porcs ou au moins 5 truies ou capacités équivalentes	1 709	1 625 411	139 853	498 605	986 953	154 346	524 281	1 058 416
	90,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,9 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
au moins 200 porcs à l'engrais ou au moins 50 truies ou capacités équivalentes	1 611	1 618 779	139 426	497 718	981 635	153 783	522 925	1 051 579
	84,9 %	99,6 %	99,7 %	99,8 %	99,4 %	99,6 %	99,7 %	99,3 %

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

### ■ Définitions :

Truies : Truies reproductrices 50 kg et + (y c. cochettes, réforme exclue)

Porcelets : Porcelets (y c. post-sevrage) non entrés en atelier d'engraissement

Porcs à l'engraissement : jeunes porcs de 20 à 50 kg en bâtiment d'engraissement et tous les autres porcs de 50 kg et plus

■ **Exploitation agricole** : unité économique qui a une activité agricole, qui atteint une certaine dimension et possède une gestion courante indépendante. Toutes les informations collectées sont rapportées à la commune siège de l'exploitation même si cette dernière intervient sur plusieurs communes.

■ **Unité de travail annuel (UTA)** : mesure en équivalent temps complet le volume de travail fourni par les différentes composantes de la main d'œuvre intervenant dans l'exploitation. Cette notion est une approche du volume de travail et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles. Ainsi, l'approche par les UTA est souvent complétée par une analyse du nombre d'actifs agricoles c'est à dire des personnes qui physiquement interviennent, plus ou moins, dans la vie de l'exploitation.

■ **PBS (production brute standard)** : les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS traduit donc un potentiel de production des exploitations permettant de les classer selon leur dimension économique. Ainsi, la PBS des « petites exploitations » est inférieure à 25 000 euros, celle des « moyennes exploitations », est comprise entre 25 000 et 100 000 euros et celles des « grandes exploitations » est supérieure à 100 000 euros. La contribution des différentes productions à la PBS d'une exploitation permet donc de déterminer l'orientation technico-économique (OTEX) de cette dernière.

■ **Orientations technico-économiques (OTEX)** : elle est déterminée à partir de la contribution des différentes surfaces et catégories animales à la production brute standard (PBS) de l'exploitation. Ainsi une exploitation est déclarée « exploitation porcine spécialisée » si sa PBS globale résulte, pour au moins les deux tiers, de cette activité.



## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

12, rue Menou - BP 23523 - 44035 NANTES cedex 1 - Tel : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43

Courriel : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD
- Rédacteur en chef : Jean-Pierre COUTARD
- Rédaction : Michel MARECHAL

- Composition : Bénédicte GUY
- Dépôt légal à parution
- ISSN : 1956 - 7499
- © Agreste 2012